

#Conseils

Sobriété énergétique, agissons tous ensemble

Avec l'accélération du réchauffement climatique, ainsi que les difficultés liées à l'acheminement du gaz et à la production d'électricité, le gouvernement a instauré le 6 octobre dernier, un plan à la sobriété énergétique qui concerne l'ensemble de la société : Etat, entreprises, collectivités et citoyens.

Ce plan implique un effort collectif pour une réduction significative de la consommation d'énergie par un changement de comportement.

L'objectif visé est de réduire de 10% la consommation d'énergie pour 2024.

5 gestes clés pour économiser l'énergie dans votre logement



1. Régler son chauffage à 19°C maximum.
2. Décaler l'utilisation de ses appareils électriques en dehors des périodes de pointe (8h-13h/18h-20h).
3. Éteindre tous ses appareils en marche ou en veille lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
4. Régler son chauffe-eau à 55°C et préférer des douches courtes.

L'entretien de votre appareil de chauffage permet de faire des économies

Découvrez toutes les raisons



Les bénéfices de la réduction des températures

Le chauffage représente une consommation énergétique importante dans les foyers, d'après l'ADEME en moyenne il constitue 66 % sur la facture des dépenses énergétiques. Il n'a pas seulement un poids important lié à son coût, le chauffage est aussi une source significative d'émission de gaz à effet de serre.



Le premier geste consiste donc de chauffer son logement à **19°C maximum** pendant la journée dans les pièces occupées. Cette température combine confort thermique et permet de réaliser des **économies d'environ 7% annuellement et par foyer**, toujours selon l'ADEME. Pour les pièces inoccupées et pendant la nuit il est recommandé de régler le chauffage autour de **16 et 17 degrés**.

De nombreuses aides destinées au logement sont également disponibles pour les particuliers afin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement.

- **Pour aller vers des systèmes de chauffage plus efficaces** : MaPrimeRénov' et CEE
- **Pour s'équiper de thermostats** : Avec la prime programmeur de chauffage, via le programme des certificats d'économies d'énergie (CEE)
- **Pour poursuivre la rénovation énergétique des logements** : L'État mobilisera ainsi au total 2,5Md€ en 2023 pour financer le dispositif MaPrimeRénov'



Pour en savoir plus sur tous les dispositifs du plan de sobriété énergétique, veuillez-vous rendre sur

ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf